

Le 17 juillet 2006

Monseigneur Terrence Prendergast
Archidiocèse de Halifax
P.O. BOX 1527
Halifax N.S.
B3J 2Y3

Monseigneur,

La présente a pour but de vous fournir quelques précisions au sujet du mariage de notre fille Marie-Hélène Têtu et de Jean-Gabriel Michaud, présidé par le Père Denis Laprise, au Centre eucharistique et marial de Spiri-Maria, le 10 juin 2006. Ces précisions de notre part sont nécessaires, car, ayant eu connaissance du contenu de votre lettre du 7 juillet au Père Denis Laprise, nous nous empressons de répondre à certaines de vos affirmations, lesquelles ne représentent nullement la réalité des faits vécus par la famille Têtu.

En premier lieu, permettez-nous de nous présenter. Mon épouse et moi avons adhéré à l'Armée de Marie depuis notre mariage en 1977, car nous avons trouvé dans cette Oeuvre la motivation, le soutien spirituel et l'engagement qui nous aidaient à nous dépasser pour atteindre notre idéal et notre mission de chrétiens engagés pour la plus grande gloire de Dieu et l'amour du prochain. C'est donc sous les thèmes suivants: la réforme intérieure, la Consécration à Marie, Mère de Dieu, et le rosaire, selon l'enseignement de saint Louis-Marie Grignon de Monfort, que nous avons formé nos trois filles dès l'enfance.

Sans vouloir aucunement présumer de la réponse des époux, nous devons vous informer que ceux-ci étaient pleinement conscients de leur situation. La décision finale du choix du Père Denis comme clerc et témoin officiel fut celle des époux, nous avons pleinement consenti à cette décision et évalué les risques et conséquences. Or cette prise de responsabilité s'est traduite par l'apposition de la signature d'Alain comme témoin du mariage au registre du Centre eucharistique et marial Spiri-Maria.

Après le refus de la part du curé de Saint-Michel de Sillery de laisser au Père Denis le soin de bénir leur mariage et ayant épuisé tous leurs recours, les époux ont décidé d'eux-mêmes et en toute liberté de conscience de demander à ce que le mariage soit célébré par le Père Denis à Spiri-Maria. Le Père Denis est l'oncle maternel de Jean-Gabriel Michaud et c'est lui qui l'a baptisé, ainsi que notre fille

Marie-Hélène, en l'église Saint-Pie-X de Québec, en des cérémonies différentes. Un autre Père est le directeur spirituel des époux.

Un autre facteur ayant eu un impact sur le choix des mariés fut la période de formation qu'ils ont dû acquérir en la paroisse de Saint-Michel de Sillery avec un couple ayant la tâche de les préparer au mariage. Or les futurs époux ont été surpris de l'enseignement donné sur la sexualité, lequel contrastait avec celui reçu dans l'Armée de Marie.

Vous conviendrez, Monseigneur, qu'il est pour le moins étonnant de soumettre des fiancés à un atelier questionnaire pour lequel l'expérience pratique de l'intimité conjugale s'avère un pré-requis indispensable afin de pouvoir répondre de façon adéquate.

Par ailleurs, nous devons ajouter que nos trois filles ont bénéficié de la même formation spirituelle et que cette préparation à l'école de Marie les a amenées au sacrement du Mariage, à trois garçons de l'Oeuvre ayant les mêmes convictions. Vous comprendrez que nous avons été bénis du Ciel et que la Providence veille sur ses enfants. En conséquence, nous ne pouvons pas souscrire à votre affirmation selon laquelle vous imputez un manque de sollicitude au Père Denis Laprise en vue du salut des âmes.

Le Père Denis est l'un des premiers fruits de l'Oeuvre qu'est l'Armée de Marie et c'est grâce à des prêtres de cette trempe que nous nous sentons attirés par les réalités spirituelles et l'idéal de la sainteté.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de nos sentiments les meilleurs et que la Dame de Tous les Peuples vous vienne en aide.

Alain Têtu
Marie Béreth-Têtu

Alain et Marie Têtu

Copie conforme